

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 28 ET 29 OCTOBRE 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

PRESENTAZIONE DI U SCHEMA DIRETTORE
TERRITORIALE DI A ZITELLINA È DI A FAMIGLIA
PÈ U PERIUDU 2022-2026

PRÉSENTATION DU SCHÉMA DIRECTEUR TERRITORIAL
DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
POUR LA PÉRIODE 2022-2026

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'Assemblée de Corse a, par délibération en date du 29 juillet 2020, validé le lancement des travaux d'élaboration de deux schémas directeurs sectoriels :

- Le schéma directeur territorial en faveur de l'enfance et de la famille en Corse,
- Le schéma relatif à l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap pour la période 2022-2026.

Ce rapport présente dans ses grandes lignes le schéma définitif en faveur de l'enfance et de la famille de la Collectivité de Corse pour les cinq années à venir.

Les choix programmatifs inscrits dans ce schéma donnent une vision politique et une mise en perspective stratégique de la politique de protection de l'enfance et de la famille qui sera portée par la Collectivité de Corse, en tenant compte du contexte territorial et des thématiques définies comme prioritaires dans le prughjetu d'azzione sociale 2018/2021 qui lui donnent tout son sens.

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance met l'accent sur la responsabilité des collectivités à se positionner comme garantes d'une bonne prise en compte des besoins de l'enfant, et de la cohérence de leur parcours. Elle renforce les attributions des collectivités pour que ces dernières réaffirment leur rôle de pilote de la politique de prévention et de protection de l'enfance et de la famille.

Ce schéma s'inscrit dans un contexte d'aggravation constante de la tension sur les ressources et de complexification des profils :

- une crise sans précédent dont les impacts sur les besoins éducatifs restent à mesurer,
- des solutions existantes mais insuffisantes en pédopsychiatrie et la part importante des mineurs concernés par une mesure de protection de l'enfance souffrant de difficultés psychologiques,
- des tensions économiques liées à un afflux massif de mineurs non accompagnés (MNA),
- un défi inédit lancé au dispositif d'accompagnement et d'hébergement de l'aide sociale à l'enfance (ASE), sommé de trouver des complémentarités avec des dispositifs connexes eux-mêmes saturés ou désajustés,
- des solutions à trouver concernant l'accompagnement des jeunes majeurs.

Cette situation contraint les collectivités à faire face à l'effet ciseau (augmentation des besoins / baisse des ressources) en recherchant d'autres pistes que

l'accroissement mécanique des moyens.

À cet égard, le schéma est l'outil qui d'une part, renforce l'inscription de la politique de protection de l'enfance dans un champ d'action plus large (penser le dispositif de protection de l'enfance en danger en articulation avec le champ social, médico-social, de la prévention de la délinquance) et, d'autre part, qui impulse une mise à jour de l'offre territoriale, marquée par une reconfiguration institutionnelle d'ampleur en cours d'appropriation par les acteurs.

Ce schéma s'appuie sur le diagnostic territorial soumis à l'approbation de l'Assemblée de Corse lors de la réunion du 30 avril 2021. Son élaboration, marquée par la volonté d'unifier la politique territoriale de protection de l'enfance, s'est articulée autour de la recherche de solutions concrètes et opérationnelles, basées sur une étude de population, un bilan des précédents schémas départementaux identifiant des déficits structurels et des projections réalistes et concertées : entretiens avec des représentants d'usagers, recueil de la parole des acteurs du dispositif au sein et hors de la Collectivité.

Ce diagnostic détermine les orientations stratégiques mises en lumière durant ces travaux.

Fruit d'une large concertation des acteurs, la finalité de ce travail d'élaboration est double : appropriation des actions à mener et adhésion de tous les partenaires. Un certain nombre de compétences du secteur médico-social sont exercées conjointement. Il demeure donc plus que jamais essentiel d'assurer la coordination institutionnelle, tant sur les orientations stratégiques que sur les moyens à mobiliser.

Le travail des groupes thématiques a permis de dégager une liste d'objectifs permettant de répondre aux enjeux mis en évidence dans le diagnostic.

Ces objectifs ont été regroupés en cinq orientations stratégiques et une orientation transverse.

- 1- Renforcer la politique de prévention de la collectivité en articulation avec les autres politiques connexes ;
- 2- Renforcer et diversifier l'accompagnement des familles à domicile par des interventions pluridisciplinaires ;
- 3- Développer, diversifier et adapter l'offre d'accueil sur l'ensemble du territoire ;
- 4- Améliorer l'accompagnement et le suivi des parcours individuels, intégrer les besoins spécifiques ;
- 5- Renforcer et structurer le pilotage partenarial de la politique publique.

Ces orientations se déclinent en trente fiches actions permettant d'identifier clairement les acteurs à mobiliser et les modalités de mise en œuvre. Des indicateurs d'évaluation ont été retenus afin de s'assurer d'un suivi efficient du schéma (Cf. pages 41 et 42 du schéma : vue d'ensemble des fiches-actions et des priorités retenues).

Des mesures concrètes et rapidement opérationnelles prennent en compte les points d'amélioration retenus par le diagnostic.

Pour exemple, beaucoup d'enfants souffrent de troubles psychologiques et comportementaux et leur prise en charge nécessite une meilleure articulation et une coopération plus efficace entre les dispositifs d'accueil des politiques connexes (médico-social, sanitaire, judiciaire). Dans cet objectif, des projets d'établissement(s) à double tarification ASE pour l'hébergement et soins pour la Caisse primaire d'assurance maladie sont envisagés avec l'appui de l'Agence Régionale de Santé et la mobilisation de financement dans le cadre de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) et du fonds d'intervention régional (FIR).

Les différents projets doivent permettre d'apporter un meilleur accompagnement aux enfants bénéficiant de mesures d'Aide Sociale à l'Enfance porteurs de handicap ou avec des troubles du comportement, dans une logique de parcours avec un maillage des structures, coordonné dans un projet personnalisé.

Au-delà de cette population spécifique à la croisée des compétences de l'État et de la Collectivité, il est nécessaire de renforcer nos capacités d'accueil :

- Dispositif d'accueil d'urgence collectif en s'appuyant sur le secteur associatif de 20 places ;
- Accueil familial dans les « zones blanches » : Extrême Sud, Balagne et Plaine Orientale ;
- Offre d'accueil spécialisée : fratries, moins de 12 ans, placement séquentiel sur les zones blanches pour offrir une solution d'accueil disponible à moins d'1h30 de tout point de résidence des bénéficiaires.

D'autres préconisations ont vocation à venir enrichir l'offre de services, par le développement d'une solution de plateau technique (équipes mobiles) venant en appui des lieux d'accueil (stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance en collaboration avec l'ARS) ainsi que l'évaluation de la faisabilité de la création d'un centre parental en Corse.

L'accompagnement à la parentalité est un axe stratégique important qui doit être développé, notamment dans les zones jusqu'à ce jour non couvertes :

- L'organisation d'actions innovantes en parentalité, telle la transformation du regard porté par les professionnels sur la parentalité en agissant sur le développement de compétences psycho sociales,
- L'accès facilité aux modes de garde pour les familles vulnérables, tel l'achat de berceaux dans les crèches,
- Un projet de développement des relais parentaux sur le territoire.

Le repérage des difficultés d'exercice de la parentalité demande que l'ensemble des professionnels de la Collectivité soient formés au référentiel d'évaluation en protection de l'enfance développé par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Pour l'adolescence, des outils plus accessibles comme des boîtes aux lettres, l'utilisation du téléphone portable, des réseaux sociaux et autres moyens de communication électronique seront expérimentés.

Pour ceux les plus éloignés du droit commun, des actions de prévention dite spécialisée seront développées notamment dans les zones rurales non-couvertes

avec des moyens logistiques adaptés ; un site pilote de prévention et d'actions collectives est en cours de réorganisation sur l'Espace Rencontre des Saline et sera dupliqué selon un plan de développement sur d'autres territoires.

La prévention, pilier et garant de l'équité sociale en faveur de l'enfance et des familles, devient le fil conducteur des actions à mettre en œuvre :

- Agir dès les 1 000 premiers jours de l'enfant, en proposant des interventions coordonnées par les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- Améliorer l'accessibilité des usagers et des professionnels à l'information existante sur les dispositifs de prévention et de soutien à la parentalité.

Sur la question du pilotage partenarial, la politique publique de protection de l'enfance est une compétence partagée, mais en tant que cheffe de file en charge de la construction de cette politique, la Collectivité de Corse se doit de créer les conditions d'une meilleure articulation entre les différents partenaires et de mettre en place une gouvernance territoriale.

Il s'agit pour notre Collectivité de favoriser l'investissement de tous les acteurs à travers un appui et une animation renforcée et d'assurer à tous une meilleure connaissance de la protection de l'enfance.

L'Observatoire Corse de la Protection de l'Enfance créé par l'Assemblée de Corse le 1^{er} septembre 2020 est le lieu privilégié de ressources et de concertations entre l'État, les acteurs locaux et les associations concourant à la mise en œuvre de cette politique.

L'observatoire rendra compte au comité de pilotage des avancées et des résultats des différentes fiches actions afin de les réajuster et d'aboutir plus efficacement à la concrétisation de solutions opérationnelles à intégrer au schéma directeur au cours de sa révision.

Avec la validation de ce schéma, la Collectivité de Corse réaffirme sa volonté de faire de la protection de l'enfance l'une de ses priorités, dans un contexte budgétaire particulièrement contraint n'entravant toutefois pas une démarche volontariste.

Les actions du schéma représentent 12,28 millions d'euros de dépenses supplémentaires sur cinq ans en protection de l'enfance. La masse salariale en termes de ressources humaines pour la direction générale adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires représentera quant à elle un effort supplémentaire de 1,22 millions d'euros, soit un total de 13,5 millions d'euros au titre des mesures nouvelles.

Ce schéma répond à une démarche essentielle et structurante pour les politiques publiques de demain. Attendu par tous, il doit être le garant d'équité d'accès aux droits, à la santé et à la protection des plus fragiles.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.